



Paradis computationnels : comment l'industrie de l'IA blanchit ses données

Vingt-cinq ans après l'utopie ratée de Sealand, l'industrie de l'IA a trouvé mieux qu'une île : fragmenter juridictions, données et énergie jusqu'à rendre le pouvoir numérique introuvable.



Image c DJR via Dust

Par Sébastien Crozier, président du
think tank Géopolitique du numérique
et Thierry Taboy, référent fédéral IA CFE

Publié le 1 Septembre 2026

Il y a 25 ans, quelques entrepreneurs issus de la culture cypherpunk installèrent des serveurs sur une ancienne plateforme militaire de la mer du Nord. Leur projet, HavenCo, devait faire de la micronation autoproclamée de Sealand le premier paradis offshore de la donnée : un territoire supposément soustrait aux lois nationales, où les informations pourraient être hébergées à l'abri des États.

Le projet fut lancé en 2000. Il passa définitivement hors ligne en 2008 et fut rangé parmi les curiosités libertariennes du premier Internet. Au-delà du caractère incertain de sa souveraineté revendiquée, Sealand avait toutefois identifié, avec vingt-cinq ans d'avance, une tentation qui revient aujourd'hui : placer les activités numériques à la croisée de plusieurs territoires afin de choisir les règles auxquelles elles seront réellement soumises.

Les nouveaux paradis computationnels

L'intelligence artificielle transforme données, puissance de calcul et énergie en ressources stratégiques. À mesure que ces infrastructures deviennent plus lourdes, plus coûteuses et plus contestées, l'implantation d'un centre de données se décide désormais par comparaison : prix de l'électricité, fiscalité, normes environnementales, capacité réelle des autorités à faire respecter leurs règles.

Les paradis fiscaux séparaient le lieu de production de la richesse de celui de sa déclaration. Les paradis computationnels pourraient séparer le lieu où s'organise le pouvoir numérique des territoires qui en subissent les conséquences — car la géographie juridique de la donnée est bien plus difficile à saisir que sa géographie physique. Une donnée collectée en France peut être stockée dans un pays nordique, traitée par un modèle américain, exploitée par une filiale asiatique et contrôlée par une holding domiciliée ailleurs, contrats, brevets et clés de chiffrement pouvant eux-mêmes relever de juridictions distinctes.

Pony AI, spécialiste de la conduite autonome, est constituée aux îles Caïmans mais opère principalement en Chine et aux États-Unis via ses filiales, sans qu'il s'agisse de fraude. L'exemple montre surtout que la résidence juridique d'une entreprise d'IA peut être dissociée de ses équipes, de ses infrastructures et de ses utilisateurs.

Demander où sont stockées les données ne suffit donc plus : le paradis computationnel ne sera pas nécessairement une île couverte de serveurs, mais l'enchevêtrement de sociétés, contrats et sous-traitants répartis sur plusieurs continents. Chacun des éléments pourra être légal lorsqu'il est examiné séparément. C'est leur combinaison qui risque de rendre le pouvoir exercé presque impossible à localiser.

Effacer l'histoire de la donnée

Cette fragmentation juridique peut se doubler d'un autre mécanisme : le blanchiment des données. L'expression doit être maniée avec précaution. Elle ne désigne pas simplement le transfert d'une base vers un pays moins regardant. Elle décrit la succession de transformations qui finit par rendre l'origine d'une information presque impossible à reconstituer. Comme pour l'argent, l'opération ne consiste pas nécessairement à faire disparaître l'actif. Elle consiste à faire disparaître son histoire.

Le règlement européen sur l'intelligence artificielle tente de répondre à une partie de ce risque. Les fournisseurs de modèles d'IA à usage général doivent publier un résumé suffisamment détaillé des contenus utilisés pour leur entraînement. C'est une avancée. Mais un résumé ne permet pas toujours de remonter jusqu'à l'origine exacte de données transformées, synthétisées ou transmises entre plusieurs intermédiaires.

L'Islande ou le paradoxe du calcul vert

L'Islande n'est pas un paradis réglementaire : elle appartient à l'Espace économique européen. Mais son électricité presque entièrement renouvelable et son climat froid, qui réduit les besoins de refroidissement, en font une destination attractive pour le calcul intensif. L'entreprise nationale Landsvirkjun multiplie les contrats avec des opérateurs de data centers : un accord signé en 2025 avec atNorth prévoit jusqu'à 12 mégawatts à partir du second semestre 2026. Le choix paraît irréprochable. Sauf qu'une énergie renouvelable n'est ni infinie ni sans usages concurrents.

Chaque mégawatt consacré à l'entraînement d'un modèle mondial ne sert pas à électrifier les transports ou décarboner une industrie locale. Une entreprise peut ainsi réduire ses émissions opérationnelles tout en transférant vers un autre territoire les infrastructures et le coût d'opportunité de l'énergie consommée : c'est ce que l'on pourrait appeler un blanchiment écologique du calcul. Le débat ne porte plus sur la couleur de l'électricité, mais sur l'usage d'une ressource limitée et sur le pouvoir laissé aux habitants de décider. L'Irlande a montré la vitesse à laquelle l'équilibre peut basculer : entre 2015 et 2025, la part des data centers dans la consommation électrique du pays est passée de 5 % à 23 %, avec une hausse de 10 % des gigawattheures consommés entre 2024 et 2025, contre 2 % pour tous les autres usages réunis. La souveraineté numérique n'est plus seulement une question de lieu de résidence des données, mais de localisation et de responsabilité du pouvoir computationnel.

Nous avons mis plusieurs décennies à comprendre que les paradis fiscaux n'étaient pas des anomalies périphériques, mais une infrastructure centrale de la mondialisation financière. Ne reproduisons pas la même erreur avec le calcul. Sealand avait échoué en voulant placer quelques serveurs hors du monde. Le risque qui vient est plus implacable : des systèmes capables d'organiser une part croissante du monde, partout à la fois, mais pleinement responsables nulle part.

Sébastien Crozier, président du think tank Géopolitique du numérique.

Thierry Taboy, référent fédéral IA CFE-CGC.

Paradis computationnels : comment l'industrie de l'IA blanchit ses données - L'ADN

Retrouvez toutes nos tribunes

geopolitiquedunumerique.org

**Faire du numérique
un atout stratégique.**

